

# Commission 2 Droits politiques

Amendement Grobet : ... y compris la récolte des signatures, la distribution de tracts politiques  
Refusé par 29 contre 23 et 14 abstentions

Amendement Pardo : Remplacer citoyens et citoyennes par peuple souverain.  
Refusé par 44 contre 19 et 3 abstentions (soutien du MCG)

Explication : Les amendements adoptés sont surlignés en jaune	Oui	Non	Abst
<b>203.3 Des modalités de l'exercice des droits politiques</b>			
<b>203.31.a et 102.251.c Droits politiques *</b> Les droits politiques sont garantis.	66	0	0
<b>203.31.b</b> La loi règle les modalités de l'exercice des droits politiques.	30	35	1
<b>203.31.c</b> L'intégrité, la sécurité et le secret du vote sont garantis.	36*	29	2
<b>203.32.a</b> <i>La loi veille à ce que l'intégrité, la sécurité et le secret du vote soient assurés.</i>			
<b>102.251.d</b> La garantie des droits politiques protège la libre formation de l'opinion des citoyennes et des citoyens et l'expression fidèle et sûre de leur volonté.	62	2	2
<b>203.4 Du soutien à l'exercice des droits politiques des personnes vivant avec un handicap</b>			
<b>203.41.a</b> La loi garantit que toute personne jouissant des droits politiques puisse effectivement les exercer.	37*	29	1
<b>203.42.a</b> <i>La loi veille à ce que toute personne jouissant des droits politiques puisse effectivement les exercer.</i>	6	54	7
*Vote nominal demandé et obtenu			

Amendement Velasca : simplification au seul alinéa 2  
Refusé par 32 oui et 27 non.

Amendement Dimier : Reprise de la thèse de minorité abandonnée par Hirsch.  
Refusé par contre et abstentions